

AVIS D'APPEL D'OFFRES N° MEAE/ISABU/05/F/2022-2023 POUR L'AQUISITION DES EGRAINEUSES DE MAÏS

Date de publication : le 1./..../2022

Date d'ouverture des offres : .08././4../2022

Le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Direction Générale de l'Institut des Sciences Agronomiques du Burundi (ISABU), lance un avis d'appel d'offres pour la fourniture des égraineuses de maïs.

1.Objet

Le Présent marché concerne la fourniture des égraineuses de maïs.

2. Allotissement

Les fournitures à acquérir sont constitués d'un lot unique.

3. Financement

Le présent marché est financé à 100% par le Budget Général de l'Etat, exercice 2022-2023.

4. Participation

La participation à ce marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.

5. Garantie de soumission

Les offres doivent être accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe. Le montant de la garantie de soumission est de trois cent mille francs burundais (300 000 FBU).

<u>NB</u> : L'absence ou la non-conformité de la garantie de soumission entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse des offres, conformément à l'article 183 du Code des Marchés Publics du Burundi.

Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

6. Consultation et acquisition du DAO

Le dossier d'appel d'offres peut être consulté pendant les heures de service à la Direction Générale de l'ISABU (Service Approvisionnements) située à l'Avenue de la Cathédrale, Tél : 22 22 33 90. Il peut également être obtenu sur présentation d'un bordereau de versement de 50 000 FBU libellé « Achat DAO N° MEAE/ISABU/05/F/2022-2023» sur le sous-compte de transit des recettes non fiscales n° cc 10 002 ouvert à la BRB.

7. Dépôt et Ouverture des offres

Les offres sous plis fermés et rédigées en langues française seront déposées à la Direction Générale de l'ISABU à l'adresse ci-haut indiquée au plus tard le .8../\ldl./12022 à 10 heures. L'ouverture des offres aura lieu en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants, le\ldl./12022 à 10 heures 30 minutes, heure locale.

acel

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents.

8. Délai de livraison

Le délai d'exécution du marché est de vingt (20) jours calendaires à partir de la date de notification définitive du marché.

9. Délai d'engagement

Le soumissionnaire reste engagé par son offre pendant un délai de nonante (90) jours à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Eclaircissements

Toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours précédant la date limite de dépôt des offres.

Fait à Bujumbura, le .//..././2./2022

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'ISABU,

Dr. Alfred MYOKWISHIMIRA (Msc, PhD)

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

DE L'AGRICULTURE ET, DE, L'ELEVAGE